

RAIC  
CONFERENCE ON  
CONFÉRENCE DE  
L'IRAC SUR L'

# ARCHITECTURE

EDMONTON 2020

JUNE 3-7 • DU 3 AU 7 JUIN

➔ Appel de présentations  
et de visites guidées



RAIC | IRAC

Royal Architectural Institute of Canada  
Institut royal d'architecture du Canada

# Contenu

- 3 Appel de présentations : Conférence 2020 de l'IRAC
- 4 Critères relatifs aux propositions de séances de formation continue
- 5 Instructions et informations pour les présentateurs
- 6 Processus d'évaluation et de sélection des présentateurs de formation continue de l'IRAC
- 7 Avantages offerts aux présentateurs

# Appel de présentations : Conférence 2020 de l'IRAC

L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) sollicite des propositions pour des séances de formation continue, des ateliers, des plénières et des visites guidées en vue de la Conférence 2020 de l'IRAC qui se tiendra **du 3 au 7 juin 2020 à Edmonton, en Alberta.**

## Conférence 2020 de l'IRAC

Le programme, qui vise la réussite sur les plans professionnel et éducatif, offrira des occasions d'apprentissage comprenant un contenu interactif, des idées novatrices et des discussions stimulantes. Les participants, quelle que soit l'étape de leur carrière, en repartiront avec de nouvelles connaissances, des sources d'inspiration et des idées à mettre en pratique. Les présentations de la conférence couvrent une foule de sujets tels que la gérance de l'environnement; la recherche et l'innovation; le patrimoine culturel; la sécurité et le bien-être des Canadiens; et bien d'autres encore. Elles mettront le pouvoir de l'architecture en évidence.

**Ne ratez pas l'occasion de partager vos connaissances d'expert, de transmettre un contenu pertinent et de faire part de votre point de vue lors de cet événement exceptionnel.**

# Critères relatifs aux propositions de séances de formation continue

## Sujets centraux et objectifs d'apprentissage

La proposition doit décrire clairement au moins quatre objectifs d'apprentissage qui offrent un niveau de connaissances avancé pertinent à l'exercice de l'architecture ou aux affaires en architecture. L'activité d'apprentissage doit porter sur au moins un des domaines suivants :

- Planification, design en architecture et technologie / construction
- Culture architecturale
- Code national du bâtiment
- Sécurité, santé, accessibilité, protection contre l'incendie et économie d'énergie
- Énergie, science du bâtiment et environnement
- Conception durable / architecture verte
- Ateliers sur LEED et les agréments LEED
- Bâtiments patrimoniaux / restauration
- Questions d'ordre juridique, législation, réglementation du bâtiment reliée à la pratique de l'architecture et à l'industrie de la construction
- Pratique professionnelle / gestion d'entreprise
- Démarrer son bureau d'architecte
- Gestion de projets / administration
- Gestion des risques

**À noter :** La liste ci-dessus est une liste consolidée qui reflète les sujets de formation continue reconnus par tous les ordres d'architectes du Canada. Elle ne comprend pas toutefois la liste étendue des sujets reconnus par l'Architectural Institute of British Columbia (AIBC). Veuillez consulter le site Web de l'AIBC pour un supplément d'information.

Les objectifs d'apprentissage doivent être rédigés de manière à compléter la phrase suivante : « À la fin de cette séance, le participant sera en mesure de ... » Le verbe qui suit cet énoncé doit être un verbe d'action suivi par une description de l'activité. L'accent doit être mis sur les connaissances que le participant acquiert plutôt que sur ce que le présentateur fournit.

# Instructions et informations pour les présentateurs

1. Les propositions doivent être reçues au plus tard le 31 juillet 2019.
2. Pour les propositions qui comprennent plus d'un présentateur, toutes les communications seront transmises à une seule personne-ressource qui sera responsable de transmettre les renseignements pertinents aux autres présentateurs. Cette personne-ressource peut être l'un des présentateurs ou un adjoint administratif dont le nom apparaîtra au formulaire de candidature.
3. En présentant une proposition, les proposants conviennent de présenter leur activité et de participer à la Conférence 2020 si leur proposition est acceptée.
4. Tous les proposants doivent inclure une description exacte et finale de l'activité proposée, telle qu'elle doit apparaître dans le programme de la Conférence. Le Comité du programme de formation continue de la Conférence (le Comité) se réserve le droit de modifier les résumés pour les abrégés, les clarifier ou apporter des corrections à la langue utilisée. Le cas échéant, le présentateur en sera avisé.
5. L'IRAC fournira tout le matériel audiovisuel sur les lieux de la Conférence 2020, y compris les projecteurs, les écrans, les systèmes audio et l'accès Internet. Tout le matériel requis doit être confirmé et préapprouvé par le Comité.
6. Les présentateurs doivent soumettre des copies de tous les documents de leur présentation, y compris les photocopies et les diaporamas, avant le 1er mai 2020 aux fins de leur examen par le Comité. Les documents peuvent être publiés sur le site Web et dans les applications mobiles de l'IRAC.
7. En soumettant une proposition, les présentateurs acceptent d'être enregistrés et potentiellement diffusés en direct pour le public et ils acceptent que l'IRAC utilise leur présentation pour une prestation ultérieure d'activité de formation continue en ligne.
8. Le Comité peut accepter plus d'une proposition d'un même présentateur ou d'une même équipe de présentateurs.
9. En soumettant une proposition de séance, les présentateurs acceptent de faire partie d'un processus d'évaluation dans lequel les délégués sont invités à fournir leurs commentaires sur chaque séance à laquelle ils ont participé. Un sommaire des résultats de l'évaluation sera transmis à la personne-ressource identifiée dans la proposition.
10. Le Comité se réserve le droit de prendre la décision finale concernant le choix des activités au programme de la Conférence 2020.

# Processus d'évaluation et de sélection des présentateurs de formation continue de l'IRAC

L'IRAC prend toutes les mesures pour offrir le contenu et la prestation de la plus grande qualité de ses programmes de formation continue, y compris les programmes présentés dans le cadre de la Conférence de l'IRAC. Toutes les propositions de séances de formation continue, de plénières et de visites guidées qui lui sont soumises seront examinées selon les modalités suivantes :

1. L'administrateur de la formation continue procédera à un examen initial de toutes les propositions soumises dans les délais prévus pour s'assurer qu'elles sont complètes (que tous les champs obligatoires sont remplis). Les propositions incomplètes ne seront pas évaluées.
2. Le Comité du programme de formation continue de la conférence (le Comité), formé du directeur de l'aide à la pratique, de la vice-présidente aux affaires nationales et d'un ou plusieurs agents de programmes de l'IRAC, procédera à un examen attentif de toutes les propositions complètes.  
**À noter :** L'examen du Comité est un processus en deux étapes :
  - i. Les positions sont notées individuellement par les membres du Comité selon une grille développée pour chaque conférence;
  - ii. Le comité procède à un examen collectif de toutes les propositions pour créer un programme équilibré.
3. L'évaluation des propositions est basée sur l'ensemble de critères suivants :
  - La proposition comprend une description claire et exhaustive du contenu;
  - Le sujet est pertinent par rapport à l'architecture;
  - La séance apporte de nouvelles informations ou de nouvelles connaissances sur le sujet traité;
  - Les présentateurs ont l'expérience et la compétence appropriée sur la question;
  - Les quatre résultats d'apprentissage sont clairement exposés;
  - La proposition comprend une description des techniques de présentation pour faire participer les délégués et optimiser l'apprentissage;
  - L'expérience antérieure du présentateur;
  - La proposition cadre bien avec le programme général;

- La durée de la séance et la disponibilité du calendrier de l'événement : séances sous forme de présentation : 1 heure ou 1,5 heure et séances sous forme d'atelier : 1,5 ou 3 heures. Les présentateurs doivent indiquer leur préférence dans leur proposition;
- Les présentateurs n'ont aucun intérêt commercial dans la présentation proposée.

Toutes les propositions sont examinées collectivement pour créer le meilleur programme possible pour la conférence. Il est possible qu'une proposition individuelle ne soit pas acceptée, même si elle satisfait à tous les critères.

Tous les proposants seront informés de la décision relative à leur proposition (acceptée ou non) selon le calendrier affiché.

---

## Avantages offerts aux présentateurs

**À noter :** L'IRAC n'offre aucune rémunération ou aucuns honoraires aux présentateurs de la Conférence 2020. Les frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés conformément à la politique de l'IRAC à ce sujet.

Les frais de déplacement et d'hébergement (une nuitée à l'hôtel de la Conférence) seront remboursés conformément à la politique de l'IRAC. Les détails de cette politique seront transmis aux présentateurs retenus. Ces avantages s'appliquent à un maximum de deux présentateurs par séance ou atelier (d'une durée maximale de 1,5 heure) et à un maximum de quatre présentateurs par atelier ou plénière (d'une durée maximale de 3 heures). Les animateurs des visites guidées ne sont pas admissibles au remboursement des frais de déplacement ou d'hébergement.

Les présentateurs pourront participer aux activités de réseautage et d'éducation et ils auront droit à un laissez-passer gratuit à la Conférence, pour la journée de leur présentation.

[Formulaire de candidature pour  
présenter une SÉANCE](#)

[Formulaire de candidature pour  
présenter une VISITE GUIDÉE](#)